

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 19 octobre 2021

Objet : Demande d'accès à l'information
- Demandes d'admission au PFIPG

Madame,

En réponse à votre demande d'accès du 13 octobre dernier ayant pour objet d'obtenir les informations concernant le nombre de demandes d'admission faites chaque année au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie, voici les informations demandées :

Année scolaire	Demandes d'admission DEC	Demandes d'admission AEC
21-22 ¹	702	90 ³
20-21 ²	750	49
19-20	702	50
18-19	734	36
17-18	743	24
16-17	825	27

¹ Projet d'augmentation de la capacité d'accueil débutant en mars 2022 équivalent à 36 candidats supplémentaires sur l'année scolaire 2021-2022.

² En raison de l'arrête de formation, les derniers candidats seront admis avril 2022.

³ Nombre à confirmer.

Enfin, conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Recevez, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable du bureau du développement
institutionnel par intérim,

/ original signé /
Joanie Prince

JP/abl

p.j. (1)